

Frelons asiatiques

Le frelon asiatique est une espèce d'insecte invasive de la même famille que les guêpes. Présent depuis quelques années sur nos territoires, sa piqûre est très douloureuse et son comportement est agressif. Plus dangereux que le frelon européen, dont il est le cousin, le frelon asiatique se répand à une vitesse inquiétante, malgré la vigilance des pouvoirs publics. Il est notamment responsable de la destruction de nombreuses ruches d'abeilles dont il est très friand.

La taille du frelon asiatique varie de 17 à 26 millimètres. Ces animaux vivent dans des nids dont l'ouverture se trouve sur le côté. Pour des raisons évidentes de sécurité, il est important de ne pas agir vous-même si vous êtes confrontés à ces insectes, mais de contacter les services compétents agréés par la Préfecture des Yvelines.

1) Conduite à tenir face au frelon asiatique

La liste des référents départementaux et locaux mandatés par la FROSAIF (Fédération Régionale des Organisations Sanitaires Apicoles d'Ile-de-France) a été mise à jour récemment. Dans chaque département francilien est nommé un référent départemental et plusieurs référents locaux. Ce sont 59 personnes qui font partie à ce jour du réseau des référents frelons. Il s'agit essentiellement d'apiculteurs.

- Etape 1 : Signalement

Je prends si possible (sans me mettre en danger) une photographie du nid et je l'envoie aux référents frelon identifiés sur le site internet de FREDON Ile de France : <http://fredonidf.fr> afin de demander une identification de l'espèce de frelon.

- Etape 2 : Destruction du nid

Faire appel à une entreprise chartée (formée et respectueuse des bonnes pratiques de destruction) dont les coordonnées sont identifiées, et contactez l'association Fredon à accueil@fredonidf.com.

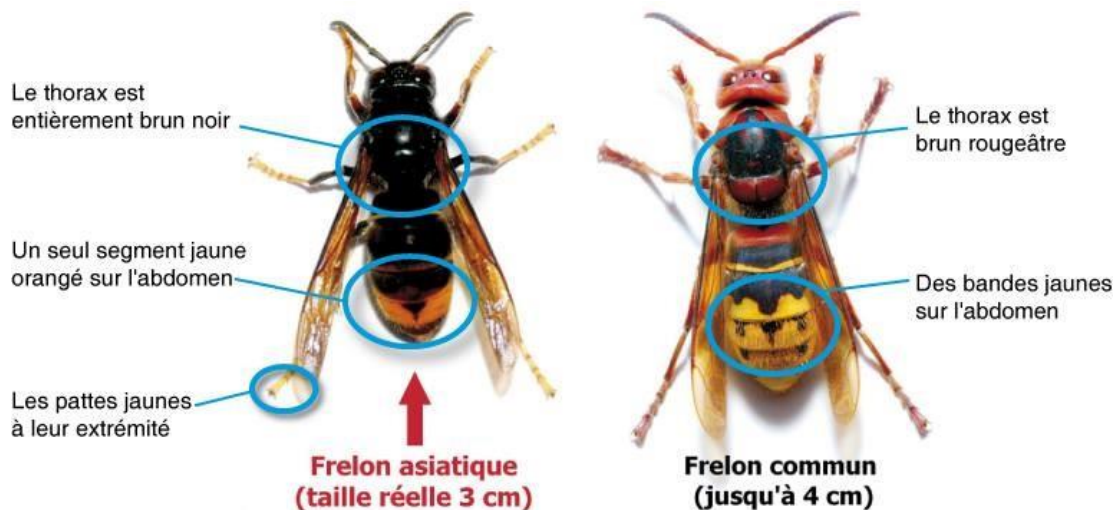
2) Conduite à tenir en cas d'attaque

Je ne panique pas, les risques sont identiques aux guêpes ou frelons européens (sauf pour les personnes allergiques aux piqûres d'hyménoptères) :

- Pour soulager la douleur et éviter tout risque d'infection, je lave et désinfecte l'endroit où j'ai été piqué ;
- Je mets de la glace dans un mouchoir que je maintiens sur la piqure ;
- Si la piqûre a eu lieu sur la main, je retire bagues et bracelets ;
- Si la douleur est très intense, je prends un anti-douleur par voie orale ;
- En cas de piqûre dans la bouche, dans la gorge ou en cas de réactions allergiques conséquentes, je consulte immédiatement un médecin.

3) Reconnaître le frelon asiatique





4) Destruction des espèces invasives et frelons asiatiques

Le décret n°2017-595 du 21 avril 2017, qui désigne le préfet de département comme autorité compétente au titre du code de l'environnement pour organiser la lutte contre les EEE et si besoin l'imposer, a fait l'objet d'interprétations erronées circulant dans la presse et les réseaux sociaux indiquant la prise en charge financière par l'État des opérations de destruction des nids de frelons asiatiques.

La lutte contre le frelon, et contre toute autre EEE peut se faire sans intervention d'un arrêté préfectoral.

Ces interventions, qu'elles soient réalisées par un OVS ou par une société privée, restent de la responsabilité du propriétaire ou de l'occupant des lieux. Les communes n'ont pas lieu de répondre favorablement aux demandes de remboursement des opérations de destruction des nids de frelons asiatiques.

Les entreprises de destruction de nids d'hyménoptères (guêpes, frelons...) pourraient être tentées d'augmenter leurs tarifs en faisant miroiter la prise en charge par l'État dans le cas du frelon asiatique.